

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision n° 67 du 9 octobre 2020 portant délégation de signature

NOR : INTA2028959S

Le secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret modifié n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN, en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu la décision du 25 février 2020 portant délégation de signature à M. Bruno JACQUET, secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat en date du 7 novembre 2018 nommant M. Jean-Loup PONTHEU, responsable de la transformation RH ;

Vu le contrat du 8 janvier 2020 nommant M. Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Loup PONTHEU, responsable de la transformation RH, à l'effet de signer :

- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- les contrats de mise à disposition des intérimaires.

Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 octobre 2020.

*Le secrétaire général de l'Agence nationale
des titres sécurisés,*

B. JACQUET